

Extrait du registre des délibérations du conseil de communauté

Séance du 24 novembre 2006

Le vingt quatre novembre deux mil six à 16 heures, le conseil de Grenoble Alpes Métropole s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de monsieur Didier MIGAUD, Député - Maire de Seyssins, président de la communauté d'agglomération.

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 68

Votants (présents et représentés) : 65

PRESENTS

Délégués titulaires

Claix : LACHAT – **Corenc** : VICARIO, ALBOUY – **Echirolles** : SULLI, VIAL – **Eybens** : BAIETTO, LOPPÉ – **Fontaine** : BOULARD, CONTRERAS, BALLUET – **Le Fontanil Cornillon** : BAUDEAU – **Gières** : ISSINDOU, BONNIN-DESSARTS – **Grenoble** : AVRILLIER, CAUNE, CHIRON, DESCHAMPS, DESTOT, DJELLAL, FIORASO, GARNIER, FRISTOT, MOTTE, ROUGEMONT, VANNIER – **Le Gua** : MAYOUSSIER, AMPHOUX – **Meylan** : TARDY, GUIGUET – **Murianette** : MOULIN, JULIOT – **Noyarey** : BONZI – **Poisat** : UHRY, BOUHET – **Le Pont de Claix** : BLONDE, LACROIX – **Saint Egrève** : KAMOWSKI, PUECH – **Saint Martin d'Hères** : PROBY, ARIAS, CUPANI, MEITE – **Saint Martin le Vinoux** : OLLIVIER – **Saint Paul de Varces** : ESTEVE – **Sassenage** : COIGNÉ, MATRAIRE – **Seyssinet Pariset** : REPELLIN, DOUTRE-ROUSSEL – **Seyssins** : MIGAUD – **La Tronche** : REMANDE, GRANGE – **Varces Allières et Risset** : BÉCHET, FAUBERT – **Veurey-Voroize** : ZENATTI, JULLIEN – **Vif** : PERILLIE.

Délégués suppléants

Grenoble : CHAMUSSY suppléant de BETTO – **Saint Paul de Varces** : GADUEL suppléant de DIAZ.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR

Claix : OCTRU pouvoir à LACHAT – **Domène** : SAVIN pouvoir à CHAMUSSY, CŒUR pouvoir à MATRAIRE – **Echirolles** : ROUYEYRE pouvoir à ARIAS – **Le Fontanil Cornillon** : POIRIER pouvoir à BAUDEAU – **Noyarey** : ROUX pouvoir KAMOWSKI – **Seyssins** : BAFFERT pouvoir à MIGAUD.

ABSENTS

Echirolles : CHUMIATCHER – **Saint Martin le Vinoux** : GUILLET-REVOL – **Vif** : BEAUGRAND.

Madame Alberte BONNIN-DESSARTS a été élue secrétaire de séance.

OBJET : **Développement économique** - Participation de la Métro au financement du projet « Alliance » - Convention d'application pour la troisième année de l'opération - Rééquilibrage des retours fiscaux liés à l'exécution du projet

Rapporteur : Yannik OLLIVIER

Mesdames, Messieurs,

Les sociétés Motorola (devenue Freescale Semiconductor en 2004), Philips et STMicroelectronics ont décidé de s'associer dans le cadre d'un programme de recherche pluriannuel dénommé « Alliance » permettant de réunir sur un même territoire les fonctions de recherche, de développement, de ligne pilote et de formation dans le domaine des semi-conducteurs.

Ce partenariat a pour objet de créer un centre de recherche et développement majeur de niveau mondial en technologie et conception CMOS nano-électronique sur plaquettes silicium 300 mm.

Ce pôle est en synergie étroite avec les centres de recherche et les centres de production liés aux trois partenaires, ainsi qu'avec le réseau dense d'industriels français, européens et internationaux qui participent en tant que fournisseurs d'outils et de matériaux au déroulement des programmes.

Ce pôle s'appuie sur un tissu de centres publics de recherche, tels que le CEA-LETI et les laboratoires du CNRS, de grandes entreprises et de PME qui constituent un environnement favorable aux projets de développement technologique visés par les objectifs de l'Alliance.

Le projet représente sur la période 2002-2007 un effort prévisionnel de 1 351 M€ de dépenses de recherche et développement et 1 990 M\$ d'investissements matériels.

Il doit permettre la présence additionnelle de 1 200 emplois directs chez les trois partenaires sur le site de Crolles (effectif prévu au 31 décembre 2007) dont environ 50 % d'ingénieurs et 50 % de postes pour les fonctions de support liées aux infrastructures et aux salles blanches, dont des emplois peu qualifiés.

Le soutien public

Sept collectivités publiques participent au financement de ce projet qui représente l'investissement industriel le plus important en France de ces dix dernières années.

Les aides publiques mobilisées sur ce programme sont les suivantes :

- Etat : 395 M€ (dont 90 M€ au titre du programme Medea+ et 90 M€ de crédit d'impôt recherche),
- Conseil général de l'Isère : 50,8 M€,
- Conseil régional Rhône-Alpes : 28,9 M€,
- Communauté de communes du Moyen Grésivaudan et ville de Crolles : 50,8 M€,
- Métro et ville de Grenoble : 17,5 M€ (la Métro est amenée à participer au financement du projet à hauteur de 12,77 M€, représentant 73 % de la subvention totale, et la ville de Grenoble apportera pour sa part 4,73 M€, représentant 27 %).

Les paiements des aides de l'Etat et des collectivités territoriales sur le "programme de Recherche Développement coopératif Crolles II 2002-2007" ont été reconnus compatibles avec le traité CE par la Commission Européenne, en application de l'article 87(3)c. La Commission Européenne, par décision en date du 23 juillet 2003, a autorisé la mise en œuvre des soutiens publics à ce programme.

Le montant des aides et les modalités d'intervention des collectivités publiques, ainsi que les engagements respectifs des partenaires publics et privés pour l'ensemble de la période du programme sont fixés dans une convention-cadre intervenant entre les collectivités

publiques participantes et les entreprises membres de l'Alliance. Les termes de cette convention-cadre ont été validés par le conseil de communauté lors de sa réunion du 11 juillet 2003.

La participation de la Métro et de la ville de Grenoble est liée à la réalisation par la société STMicroelectronics d'un programme d'investissements matériels complémentaire de 200 M€ sur son site situé sur le polygone scientifique de Grenoble, sur la période 2002-2007.

Conformément à ladite convention cadre, les engagements annuels des autorités publiques avec les entreprises bénéficiaires en ce qui concerne l'octroi des aides financières sont consignés dans des conventions d'application annuelles. Celles-ci sont signées entre, d'une part, chaque entreprise bénéficiaire et, d'autre part, l'Etat et les collectivités territoriales participantes.

Le contrôle du bilan annuel de réalisation du programme et du respect des engagements du bénéficiaire est assuré par les services de l'Etat (Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie).

Bilan au titre des trois premières années du programme

La première année du programme a porté sur la période avril 2002-décembre 2003. La deuxième année porte sur l'année 2004 et la troisième sur l'année 2005.

A fin 2005 :

- les investissements réalisés par l'Alliance s'élevaient à 1 402 M\$ sur le site de Crolles, sur un engagement de 1 390 M\$ attendus à fin 2005,
- les dépenses de recherche et développement réalisées par l'Alliance sur le site de Crolles s'élevaient à 1 550 M€, sur un engagement de 1 351 M€ attendus à fin 2007,
- 1 400 emplois ont été créés par l'Alliance, sur un engagement de 1 200 créations d'emplois attendues à fin 2007,
- 73 M\$ ont été investis par la société STMicroélectronique sur le site du polygone scientifique de Grenoble,
- 178 emplois ont été créés par la société STMicroélectronique sur le site du polygone scientifique de Grenoble de 2004 à 2005.

Les aides publiques mobilisées (hors programme européen Medea +) sur la première année du programme se sont élevées à 77,7 M€.

Par délibération en date du 10 octobre 2003, le conseil de communauté a décidé d'accorder, pour le compte de la Métro et de la ville de Grenoble au titre de la première année (2002-2003), une subvention d'un montant de 1,9 M€ au Commissariat à l'Energie Atomique, partenaire co-traitant de l'Alliance sur le programme de recherche et développement.

Les aides publiques mobilisées (hors programme européen Medea +) sur la deuxième année du programme se sont élevées à 73 M€.

Par délibération en date du 17 décembre 2004, le conseil de communauté a décidé d'accorder, pour le compte de la Métro et de la ville de Grenoble au titre de la deuxième année, une subvention d'un montant de 1,75 M€ au Commissariat à l'Energie Atomique, partenaire co-traitant de l'Alliance sur le programme de recherche et développement.

Les bénéficiaires co-traitants réalisent, dans un cadre contractuel pour le compte des entreprises de l'Alliance, des travaux de recherche et développement s'inscrivant dans le programme. La liste des co-traitants ainsi que le montant des aides ont été définis par les services de l'Etat en accord avec les membres de l'Alliance.

La participation de la Métro au titre de la troisième année du programme

Les aides publiques mobilisées (hors programme européen Medea +) sur la troisième année du programme s'élèvent à 72,55 M€.

74 M\$, soit 62,2 M€, ont été investis à fin 2005 par STMicroelectronics sur le site du Polygone scientifique, sur un engagement prévisionnel de 200 M€, soit 31,1% du total prévu sur la période 2002-2007.

Par ailleurs, le montant global de subvention sollicité auprès de la Métro et de la ville de Grenoble au titre de l'année 2005 s'élève à 1,9 M€. Le versement d'une telle somme porterait le montant total versé pour les deux premières années à 5,55 M€, soit 31,7 % de la subvention totale de 17,5 M€ prévue pour l'ensemble du programme.

Les modalités de paiement de la subvention de la Métro

Les conditions et les modalités de versement de la subvention sont précisées dans la convention annuelle d'application à intervenir.

La subvention sollicitée au titre de l'année 2005 sera versée à la notification de la convention par les services de l'Etat dès lors que les services de l'Etat auront confirmé à la Métro que le programme d'investissement prévu par la société STMicroelectronics au titre de l'année 2005 a été réalisé.

Comme lors des trois années précédentes, il est proposé que le bénéficiaire de la subvention de la Métro au titre de la troisième année du programme soit le Commissariat à l'Energie Atomique (CEA) en sa qualité de co-traitant du groupement Alliance.

La Métro assurera le versement direct au CEA de la subvention d'un montant de 1,9 M€ telle que prévue à ladite convention. Celle-ci sera liquidée dans les conditions prévues par la délibération du 11 juillet 2003.

Rééquilibrage des retours fiscaux liés au projet

Le soutien de la Métro et de la ville de Grenoble à ce projet est fondé sur le retour en terme de recettes fiscales liées à un investissement de 200 M€ réalisé par la société ST Microelectronics sur le site du Polygone scientifique de Grenoble, or le niveau effectif des investissements réalisés sur le site du Polygone scientifique ne génère pas les retours attendus en matière de recettes fiscales.

Fin 2006, il a été constaté que les retours fiscaux pour la Métro et la ville de Grenoble ne correspondaient pas à ce qui était attendu ; sur la période 2002-2006, en écart cumulé par rapport à 2002, les retours en termes de taxe professionnelle pour les collectivités sont les suivants :

- Région : + 7,7 M€
- Département : + 38,2 M€
- COSI : + 26,9 M€ (+ 31,8 M€ avec le FDTP 20%)
- Métro : - 3 M€

Un rééquilibrage des financements entre les collectivités participantes, qui tient compte des retours réels de taxe professionnelle, est proposé :

- la Métro assurera d'ici fin 2006 le versement des 1,9 M€ au titre de l'année 2005,
- le solde (11,95 M€) sera versé en 2007 et 2008. Conformément à l'article 8 de la convention-cadre du 7 octobre 2003, les modalités de versement seront définies dans les conventions annuelles d'application au titre des années 2006 et 2007,
- pour compenser les retours fiscaux insuffisants, la Métro percevra des contributions des collectivités partenaires et un reversement d'une part du Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) lié au projet.

A ce titre, la Communauté de communes du Moyen Grésivaudan (COSI) et la commune de Crolles ont décidé de verser une participation financière exceptionnelle de 9 M€ à la Métro dans le cadre d'un partenariat actif entre le territoire du Grésivaudan et l'agglomération grenobloise.

Une convention à intervenir entre la Métro, la ville de Crolles et la COSI fixera les modalités de reversement des sommes indiquées.

Parallèlement, dans le cadre du reversement d'une part du Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle lié au projet, la Métro percevra chaque année une somme de 1,2 M€, jusqu'à un terme non déterminé où l'ensemble des partenaires constateront que le total des retours liés au projets auront atteint le niveau de contribution de 17,5 M€ en tenant compte de la participation de la COSI et de la ville de Crolles.

La commission Développement réunie le 7 novembre 2006 a émis un avis favorable sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté :

- décide, dans le cadre de la convention relative à la participation des collectivités publiques au projet Alliance (projet reconnu d'intérêt communautaire par délibération du 11 juillet 2003), d'attribuer, pour le compte de la Métro au titre de l'année 2005, une subvention d'un montant de 1,9 M€ au Commissariat à l'Energie Atomique, établissement public de caractère scientifique, technique et industriel,
- autorise le Président à signer la convention d'application au titre de l'année 2005 de l'opération, à intervenir entre l'Etat, la Métro et la ville de Grenoble d'une part, et le Commissariat à l'Energie Atomique, bénéficiaire, d'autre part,
- approuve le principe de l'équilibre des retours fiscaux liés au projet qui attribue à la Métro une somme de 9 M€ par la communauté de communes du Moyen Grésivaudan (COSI) et la ville de Crolles au titre du rééquilibrage fiscal de l'opération, ainsi qu'un reversement annuel de Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle de 1,2 M€. Cette redistribution se fera dans la limite des retours fiscaux totaux de 17,5 M€ pour la Métro,

- autorise le Président à signer la convention à intervenir entre la communauté de communes du Moyen Grésivaudan et la ville de Crolles d'une part, la Métro d'autre part,
- autorise le Président à signer tout autre document relatif à ce dossier.

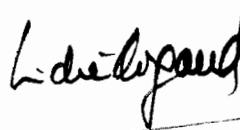
Contre : 4 Mmes GARNIER, GRANGE et MM. AVRILLIER, FRISTOT (Groupe EGC)

Pour : 61

Conclusions adoptées.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Didier MIGAUD

- 1 DEC. 2006